

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

21 -04-1995

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

24 AVR. 1995
1226-4R-5

Ref.: Jf./ 5234004 / Dossier pédagogique 1272

OBJET : DOSSIERS PÉDAGOGIQUES RÉGIME 1

Unité de formation : PRATIQUE DE LA MAÇONNERIE ORDINAIRE AVEC FERMETURE DE BAIE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 331000U11C1
Etablissement : COURS TECHN, COMMERC ET PROFESSIONNELS SECONDAIRES

ANCIEN CHEMIN D'OLLIGNIES, 2
7860 LESSINES

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.



G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (tél:02/238.86.54)

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du
 (1) Pouvoir organisateur : VILLE de LESSINES (2)

(1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)

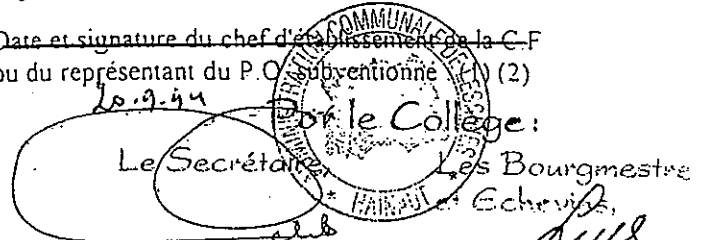
et se rapporte à l'établissement suivant : COURS TECHN. COMM. & PROFESSIONNELS

dénomination : SECONDAIRES (2) Date et signature du chef d'établissement ou de la C-F
 adresse complète : Ancien chemin d'Elgmes, 2 ou du représentant du P.O. subventionné (1) (2)

786a Lemus (2)

n° de matricule : 5.234.004 (2)

n° de téléphone : 068/332826 (2)



N. LOGNAHD

2. Transmis en date du : 18/11/94 (3) par le réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal

- (1) Libre - confessionnel
- (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : (4) 33 10 00 V 11 C 1

Pratique de la maçonnerie ordinaire avec fermeture de baie (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :

- (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
 degré : inférieur (1) supérieur (1)
- (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : (2)
- (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
 Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 4 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
 (2) A compléter
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent
 (4) Réseau et l'Administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 33 10 00 U n C1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
Technologie - Connaissance et utilisation des matériaux Sécurité et Hygiène	CT	J	40
Travaux pratiques et méthodes de travail	PP	C	200
2. Part d'autonomie		✓	
Total des périodes			240

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Voir remarque en annexe,

Pour M. l'Inspecteur BOER



05/04/95

Gilbert SERVAIS
Inspecteur Enseignement
de Promotion Sociale
Rue de Noville, 44
4347 Fexhe-le-Haut-Clocher

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Pour J. MEUNIER
ADM. PEDAGOGIQUE
LE 15.04.95
E. LAMOTTE

Date :

Signature :

OBSERVATIONS
RENCONTREES

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réserve à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1 : Finalités

Finalités générales

Selon l'article 7 du décret du 16 avril 1991, les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont les suivantes :

- *Concourir à l'épanouissement de l'individu en promouvant une meilleure insertion professionnelle et sociale.*
- *Répondre aux besoins et aux demandes en formation provenant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.*

Finalités particulières à l'U.F.

- *Faire évoluer l'élève vers l'autonomie.*
- *Amener l'élève à :*
 - *identifier et différencier les fondations en fonction de la nature du sol;*
 - *résoudre les problèmes posés par les ouvertures de baies (portes ou fenêtres) en fonction de l'isolation, de la pose des menuiseries et de seuils ou appuis;*
 - *connaître les produits isolants (isolants contre l'humidité, acoustiques et thermiques) à utiliser;*
 - *comparer les différents types de plancher (avantages ou inconvénients).*
- *Amener l'élève à être capable, au départ de plans, à partir de tolérances admises et en utilisant le matériel adéquat, d'effectuer dans le respect du R.G.P.T., les travaux suivants :*
 - *montage et démontage d'un échafaudage;*
 - *réalisation de murs extérieurs mixtes isolés comportant angles, colonnes, trumeaux, jonctions et battées ainsi que des murs intérieurs porteurs en blocs mi-lourds comportant angles, ouvertures, croisements et pose de seuils ou appuis avec fermeture de baie.*

ANNEXE 2: CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'élève sera capable de décrire et de choisir les matériaux à utiliser pour les maçonneries en briques, en blocs et en élévation, de caractériser le poste de travail en tenant compte des protections individuelles et des mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'outillage et aux matériaux utilisés.

L'élève sera capable, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du R.G.P.T., au départ des consignes et des documents de travail, en utilisant l'outillage adéquat, à partir des tolérances déterminées par une bonne pratique de l'apprentissage, sur une hauteur de 1,50 m, de:

maçonner entre profils des murs en briques ordinaires et en blocs mi-lourds, avec pose de barrages contre l'humidité ascensionnelle et de jointoyer en retrait et à plat.

maçonner entre profils des murs creux mixtes en briques ordinaires et blocs mi-lourds comprenant des trumeaux, des angles droits à redans, en besace, des battées sans fermeture de baies; réaliser la ventilation et la pose des barrages contre l'humidité latérale et ascensionnelle.

maçonner entre profils des murs porteurs extérieurs et intérieurs, ainsi que des cloisons en blocs lourds et mi-lourds comprenant angle, jonction, croisement, sans fermeture de baie.

appliquer un enduit sur une maçonnerie en contact avec la terre.

titres pouvant en donner lieu: attestation de réussite de l'U.F. "Maçonnerie briques et blocs sur une hauteur de 1,50 m".

ANNEXE 3

Recommandations particulières de dédoublement et de regroupement

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4 : Programme

TECHNOLOGIE - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES MATERIAUX - SECURITE ET HYGIENE

Au terme de sa formation, l'élève sera capable en ce qui concerne :

1° Les terrassements

- de différencier la nature des sols et d'en reconnaître la qualité;
- de déterminer les mesures de protection et de sécurité à prendre lors des travaux de terrassement selon la nature du sol et la profondeur des fouilles.

2° Les fondations

- d'identifier le type de fondation directe à utiliser sur bon sol en fonction du plan et de la situation;
- de différencier les systèmes de fondation directe et d'en citer les caractéristiques.

3° Les baies extérieures et intérieures

- de citer les parties d'une baie;
- de résoudre les problèmes posés par les ouvertures d'une baie (porte ou fenêtre) avec ou sans volet mécanique, dans un mur extérieur ou intérieur en déterminant le type d'isolation à utiliser et le système de fermeture de la baie et en fonction de la pose des menuiseries, seuils ou appuis.

4° Les maçonnerie en briques

- de concevoir les appareils "type croisé Etat belge ou Régional" pour un mur d'une brique d'épaisseur.

5° La pose des matériaux d'isolation (contre l'humidité, acoustique et thermique)

- de décrire l'importance des types d'isolation;
- d'énumérer les produits d'isolation, en citer les propriétés et différencier leurs formes commerciales;
- d'expliquer la pose de ces matériaux.

6° Les planchers (gîtages, éléments préfabriqués, dalles monolithiques simples)

- de comparer les avantages et inconvénients des types de plancher et d'en citer les fonctions.

TRAVAUX PRATIQUES ET METHODE DE TRAVAIL

A l'issue de la formation, l'élève sera capable de (d') :

- 1° Monter -et démonter- un échafaudage qui sera stable, avec un passage de circulation dégagé, dont les tréteaux seront posés sur une surface stable et dont les pièces de bois auront une épaisseur suffisante pouvant répondre sans flexion dangereuse aux diverses sollicitations et construit dans le respect des mesures de sécurité requises.

- 2° Maçonner entre profil des murs extérieurs mixtes, isolés, en briques, à joints vides, et en blocs lourds ou mi-lourds, comportant angles, trumeaux, colonnes, jonctions et battées en veillant à ce que :
 - les profils soient stables -avec un hors-plomb maximum de 3 mm-et ne gênent ni la circulation des personnes ni la réalisation de la maçonnerie;
 - les matériaux soient posés à bain refluant de mortier -ou à joint ouvert- avec des joints verticaux ou horizontaux réguliers présentant entre eux une différence maximum de 2 mm (ces joints seront pleins, réguliers et lissés);
 - les dimensions requises du travail comportent au maximum une différence de 3 mm;
 - la "belle-face" du matériau utilisé se trouve en parement;
 - les parements soient brossés et ne comportent aucune bavure de mortier (les angles de joints seront sans cassure);
 - la maçonnerie suive parfaitement l'alignement entre profils ("creux" maximum de 3 mm toléré, aucune "bosse") et soit de niveau (hors-niveau toléré aux assises intermédiaires de 2 mm par mètre et 2 mm sur la longueur à la dernière assise);
 - le barrage contre l'humidité ascensionnelle soit posé sans déchirure;
 - le vide ventilé soit exempt de pont thermique créé par du mortier refluant;
 - l'isolation soit correctement posée.

3° Maçonner des murs intérieurs porteurs en blocs mi-lourds comportant angles, ouvertures, croisements avec fermeture de baie en s'attachant à rencontrer les critères de qualité ci-dessus :

- pose des matériaux à bain refluant de mortier;
- respect, avec une tolérance de 3 mm, des dimensions requises du travail;
- maçonnerie en alignement, de niveau (tolérance de 3 mm sur la longueur et 2 mm à la dernière assise) et d'aplomb (tolérance de hors-plomb de 2 mm par mètre);
- aucune bavure de mortier sur les faces.

4° Maçonner, sur une hauteur de environ 1,20 m, en appareillage croisé comportant abouts, angles et jonctions, en respectant les critères de qualité suivants :

- pose des matériaux à bain refluant de mortier;
- respect, avec une tolérance de 3 mm, des dimensions requises du travail;
- maçonnerie en alignement, de niveau (tolérance de 2 mm de hors-niveau aux assises intermédiaires mais aucune tolérance à la dernière assise) d'aplomb (avec une tolérance de hors-plomb de 2 mm sur la hauteur et imposition de minimum 50 % des aplombs parfaits.
- aucune bavure de mortier sur les faces.

5° Exécuter un conduit d'aération en s'imposant les critères ci-dessous :

- maçonnerie correctement liaisonnée;
- pose des matériaux à bain refluant de mortier;
- faces extérieures de niveau, d'aplomb et en alignement avec des tolérances de 2 mm;
- aucune bavure de mortier sur les faces extérieures et intérieures.

6° Exécuter une fermeture de baie :

6.1 Dans un mur mixte avec assise de champs en veillant à ce que cette fermeture soit :

- de niveau (tolérance de maximum 2 mm de hors-niveau mais aucune tolérance au-dessous de l'horizontale);
- d'aplomb;
- effectuée avec des joints verticaux, pleins et réguliers, avec 2 mm maximum de tolérance pour l'épaisseur de ces joints;
- sans tache ou bavure de mortier sur l'étalement qui, en outre, sera stable et permettra des déplacements en sécurité sur l'échafaudage.

6.2 Dans un mur mixte en élément préfabriqué de sorte que la fermeture soit d'aplomb et de niveau (2 mm de hors-niveau tolérés).

6.3 Avec pose d'un seuil

- parfaitement de niveau;
- comportant une pente régulière;
- à bain de mortier refluant -ou sur cales-;
- sans bavure ni tache de mortier sur ses éléments constitutifs.

ANNEXE 5

1° En veillant à atteindre les divers critères de qualité énumérés à l'annexe 4 :

L'élève sera capable :

- de différencier la nature du sol et d'en reconnaître la qualité, de déterminer les mesures de protection à prendre lors des terrassements et de déterminer les systèmes de blindage dans le respect des mesures de sécurité;
- de différencier les systèmes de fondation directe et d'en citer les caractéristiques;
- de résoudre les problèmes pratiques posés par les ouvertures de baie en fonction de l'isolation, du système de fermeture de la baie, de la pose de menuiserie et de seuils ou d'appuis;
- de concevoir les appareils "type croisé" pour un mur d'une brique d'épaisseur;
- d'expliquer l'utilisation et la pose des matériaux d'isolation;
- de comparer -avantages ou inconvénients- les différents types de planchers.

2° L'élève sera capable, dans le respect des règles du R.G.P.T, de sécurité et d'hygiène, au départ de plans d'ensemble, en utilisant le matériel adéquat, dans les tolérances admises par le cahier des charges et le C.S.T.C., pour atteindre une hauteur d'étage, de (d'):

- monter et démonter un échafaudage;
- maçonner entre profils des murs extérieurs mixtes, isolés, en briques à joints vides et en blocs lourds ou mi-lourds, comportant angles, colonnes, trumeaux, jonctions et battées ainsi que des murs intérieurs porteurs en blocs mi-lourds comportant angles, ouvertures, croisements avec fermeture de baie
- maçonner, en appareillage croisé, un mur comportant abouts, angles et jonctions;
- exécuter un conduit d'aération ainsi qu'une fermeture de baie dans un mur mixte avec pose de seuil.

DEGRE DE MAITRISE

Pour l'appréciation de l'étudiant, il sera tenu compte de la précision avec laquelle les critères de qualité auront été rencontrés.

ANNEXE 6 : Profil du chargé de cours

Un enseignant.

REGIME 1. - ANNEXE AU DOSSIER PEDAGOGIQUE -1995 / 1272 U

Concerné l'établissement : **5.234.004**
COURS TECHNIQUES COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS SECONDAIRES
Ancien Chemin d'Ollignies, 2 - 7860 - LESSINES

Réseau : **Communal**

Intitulé de l'UF :

MACONNERIE ORDINAIRE AVEC FERMEURE DE BAIE

Niveau : **Enseignement Secondaire Inférieur de transition ESIt**

Codification --> **33.10.00.U.11.C1**

Inspecteur: **104 --> J. DUEZ**

Traité, après consultation de M. l'Inspecteur DUEZ par : Inspecteur: 110 --> G. SERVAIS

Avis de l'inspection :


L'examen du dossier appelle la remarque mineure suivante:

Documents 8bis

L'intitulé de l'UF doit être modifié comme suit:

PRATIQUE DE LA MACONNERIE ORDINAIRE AVEC FERMETURE DE BAIE

Pour l'Inspecteur J. DUEZ



G. SERVAIS - Le 05/04/95

O.R.
A.P.

pour J. MEUNIER
ADM. PEDAGOGIQUE
LE 15.04.95
E. YAMOTTE

